



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**
Service de l'économie agricole

**Arrêté DAAF/SEA du 15 MARS 2021
désignant
les membres des Commissions Mixtes de Bassin
pour une durée de 2 ans**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

- Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – ROCHATTE (Alexandre) ;
- Considérant** l'avenant à la convention canne 2016-2022 établi entre l'État et Iguacanne le 5 avril 2018 et notamment son article 11 du titre IV relatif au respect des accords interprofessionnels signés le 6 février 2018 ;
- Considérant** l'article 16 du titre VII des accords interprofessionnels 2018-2022 stipulant que les membres des commissions mixtes de bassin sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 2 ans sur proposition des organisations syndicales agricoles, des SICA cannières, des CUMA, des ETA et des industriels ;
- Considérant** le courrier d'Iguacanne JPM/CM n°21-11 du 9 mars 2021 et le mail d'Iguacanne daté du 11 mars 2021 (08h14) désignant les nouveaux membres des 4 commissions mixtes de bassin de la Guadeloupe ;

Sur proposition du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sont nommés pour 2 ans à compter de la signature du présent arrêté, les personnes désignées ci-après, dans chaque commission mixte de bassin.

A - COMMISSION MIXTE DU BASSIN NORD-BASSE-TERRE

➤ Représentants des planteurs :

Titulaires

M. PIRBAKAS José
M. DAMBURY Tony
M. NEPOS Didier
M. BALAGNE Jérémie

Suppléants

M. ELUSUE Fritz
M. DONAVIN Fritz
Mme. BACHA Maguy
M. PATAY Swamy

➤ Représentants de la sucrerie Gardel SA :

Titulaires

M. ICART Sylvain
M. MATHIEU Cyrille

Suppléants

M. CALAME Pierre-François
M. BAZIR Alain

➤ Représentants de la SICA « UDCAG » :

Titulaire

M. MEYNARD Roméo

Suppléant

M. BALAGNE Adryan

➤ Représentants des CUMA :

Titulaire

Mme NABAL Antoinette

Suppléant

M. CASALAN Pascal

➤ Représentants des ETA :

Titulaire

M. MAGDELEINE José

Suppléant

M. BALAGNE Guy

B - COMMISSION MIXTE DU BASSIN NORD GRANDE-TERRE

➤ Représentants des planteurs :

Titulaires

Mme KAPRAL Gyslène
M. MERIL Ali
M. GENE Mauricière
M. KINDEUR Yannick

Suppléants

M. COUDRAI Hubert
M. VILO Just
M. JEAN-MARIE François
M. CESAIRE Cyril

➤ Représentants de la sucrerie Gardel SA :

Titulaires

M. ICART Sylvain
M. MATHIEU Cyrille

Suppléants

M. CALAME Pierre-François
M. BAZIR Alain

➤ Représentants de la SICA « SICADEG » :

Titulaire

M. MACHECLERC Luc

Suppléant

M. GENE Ethyèn

➤ **Représentants des CUMA :**

Titulaire

M. HECHER Philippe

Suppléant

M.DELOUMEAUX Florent

➤ **Représentants des ETA :**

Titulaire

M. DEBY Pierrot

Suppléant

M. PIRBAKAS Anselme

C - COMMISSION MIXTE DU BASSIN SUD-CENTRE GRANDE-TERRE

➤ **Représentants des planteurs :**

Titulaires

M. MAUSSE Alexandre

M. VEIRON Robert

M. NESTY Joseph

M. NELSON Frédéric

Suppléants

M. KICHENASSAMY Honoré

M. VIEILLOT Mickaël

Mme ARAMON Eustache Irène

M.CESAIRE Cyril

➤ **Représentants de la sucrerie Gardel SA :**

Titulaires

M. ICART Sylvain

M. MATHIEU Cyrille

Suppléants

M. CALAME Pierre-François

M. BAZIR Alain

➤ **Représentants de la SICA « SICAGRA » :**

Titulaire

M. BUFFON Franck

Suppléant

M. VITALIS Alex

➤ **Représentants des CUMA :**

Titulaire

M. BLOMBOU Gérard

Suppléant

M. FIRMIN Richard

➤ **Représentants des ETA :**

Titulaire

M. PIRBAKAS José

Suppléant

M. KAPRAL Nicolas

D - COMMISSION MIXTE DU BASSIN DE MARIE-GALANTE

➤ **Représentants des planteurs :**

Titulaires

M. RIPPON Victor

M. DONGAL Paul

M. CHASSELAS Moïse

M. NANCY Lucien

Suppléants

Mme PIREE Dominique

Mme LANGOUSTE Marie-Michèle

M.NELSON Frédéric

Mme CARABIN Chantal

➤ **Représentants de la sucrerie SA - SRMG :**

Titulaires

M. BOIMOND Olivier
M. GEMISE José

Suppléants

M. CLAVERIE Michel
M. PETRELLUZZI Jean-Claude

➤ **Représentants de la SICA « SICAMA » :**

Titulaire

M. BORDIN Jean-Luc

Suppléant

M. ORFEVRE Thierry

➤ **Représentants des CUMA :**

Titulaire

M. ABISUR Fabien

Suppléant

M. MALADIN Jacques

➤ **Représentants des ETA :**

Titulaire

M. NEBOT Marius

Suppléant

M. BOECASSE Patrice

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Basse-Terre, le

15 MARS 2021

Le préfet



Alexandre ROCHATTE

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

"Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr".